

## REGLEMENT CLASSE DE VENTE CLUB OCG

### ENGAGEMENT : ANIMOX

**Bourse les 9 & 10 Mars 2024-Engagement le vendredi 8 Mars 2024 à partir de 15h**

**Date limite des inscriptions mercredi 29 Février 2024**

La bourse est ouverte à tous les oiseaux correspondants aux classes U.O.F selon la réglementation sanitaire en vigueur sans distinction d'affiliation.

Les oiseaux proposés à la vente, devront présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable (dans le cas contraire, ils seront refusés à l'engagement).

Les oiseaux de la bourse devront être bagués, dans un diamètre réglementaire, en bonne condition de santé et de plumage. Pour les becs droits sont acceptés ceux bagués de 2021 à 2023, pour les petits et moyens psittacidés sont acceptés ceux bagués 2020 à 2023, pour les grands psittacidés sont acceptés ceux bagués de 2017 à 2023 Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne répond pas à ces critères.

Le club ne pourra être tenu pour responsable en cas de décès ou de vol d'un oiseau ..

Les éleveurs baguant avec un N° d'une autre entité tout en étant adhérent à un club de l'UOF devront joindre à la feuille d'engagement une attestation confirmant cette appartenance avec N° de souche de cette entité

**Il sera prélevé 10% sur le montant de la vente.**

**Les participants désirant un paiement par virement doivent fournir un RIB**

### ATTENTION NOUVEAU

AUCUNE MODIFICATION DE LA FEUILLE D'ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTEE APRES L'OUVERTURE AU PUBLIC (ex: prix ,séparation d'un couple etc....)

En cas de changement après l'impression des étiquettes l'exposant devra refaire ses étiquettes à la main et faire rectifier sa feuille auprès du bureau.

### Aucun oiseau bagué avec des bagues étrangères ne sera accepté

Pour ce qui concerne les prix de vente des oiseaux nous remonterons ces prix s'ils sont en dessous des prix fixés suivants

Canaris Individuel 25€ -couple 50€

Moineau , Mandarins Individuel 10€ -couple 20€

Perruches Ondulées 12€ - couple 24€

### FORMALITES SANITAIRES ET LEGALES :

Sous réserve de toute modification de la réglementation sanitaire en vigueur:

o Un certificat de provenance sera demandé par l'organisation aux D.D.P.P. concernées.

o Vous devez signer une déclaration sur l'honneur (jointe) attestant que vous n'avez pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours qui précèdent la manifestation. Et que votre élevage est confiné en permanence. Vous devez joindre impérativement cette déclaration remplie a votre feuille d'engagement en précisant les espèces que vous mettrez à la vente (ex: Canaris exo , BC) et la signer et envoyer le tout à: [Benavente Henri](#) soit par mail ou par courrier postal et ce avant la date limite d'inscription qui est le mercredi 29 février 2024

Passé cette date vous devrez faire les démarches vous même

. Dans le cas contraire, vous devez fournir un certificat vétérinaire de moins de 5 jours.

o Les oiseaux protégés (Convention de Washington ou loi de 1976) devront être accompagnés des autorisations nécessaires à leur présentation et déplacement (autorisations de transport, certificat de capacité ... Contactez-nous si vous avez des doutes).

o Pour les oiseaux inscrits à l'I-FAP le signaler par "**I**" sur la feuille d'engagement .Les documents certifiant l'inscription à l'I-FAP devront être joints à la feuille d'engagement En cas de cession une copie complétée vous sera remise avec votre feuille de décaissement ( coordonnées de l'acheteur )

o Un contrôle vétérinaire obligatoire sera effectué lors de l'encagement. L'organisation se réserve le droit de refuser tout oiseau présentant des signes cliniques de maladie ainsi que tous les oiseaux du même élevage.

## **CHARTRE DE QUALITE**

L'OCG respectera la charte des manifestations organisées par l'Union Ornithologique de France adoptée par les Présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2006 qui a été envoyé individuellement à chaque adhérent.

L'OCG s'engage à utiliser des cages conformes au bien-être animal.

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation du règlement intérieur ci-dessus.

L'OCG ne sera pas tenu pour responsable des décès ou vols éventuels .Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être filmés ou photographiés librement et en autorise la diffusion .Sur chaque photo sera mentionné le nom de l'éleveur. L'utilisation ultérieure des photographies et films ne pourra être faite qu'avec l'accord des organisateurs.

Site Internet du club : [www.oiseauclubgardois.fr](http://www.oiseauclubgardois.fr)

Fait le 10/02/2024  
Pour le Bureau  
Cauquil JP

\*\*\*\*\*

Toutes les inscriptions par courrier seront adressées à :

**Mr HENRI BENAVENTE**  
**98 CHEMIN DE LA DIGUE**  
**30600 GALLICIAN**

**Envoi par mail obligatoirement aux deux adresses mails**

[henri.benavente@laposte.net](mailto:henri.benavente@laposte.net)

**ET**

[club.ocg@laposte.net](mailto:club.ocg@laposte.net)

## **REPAS TIRE DU SAC**